

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 10 NOVEMBRE 2015



COMMUNE DE RIVERY 80136
ARRONDISSEMENT AMIENS III NORD EST
DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Excusés : 2

Absent : 0

Date de convocation : 5 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le 10 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, après convocation légale, en date du cinq novembre deux mille quinze, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Daniel BEAUPERE - Céline MAGNÉ - Dominique CAPRON - Nathalie JOLY - Pierre-Yves DOREZ - Imane STASIK - Claude ROUSSEL - Clément GRUMETZ - Jules SUIVENG - Fabrice AUBEL - Stéphanie DIZIERE - Angélique DUBUS - Hélène BELY - Marc NICOLAS - Jean-Paul PLEZ - Chantal SUIVENG - Jean-Louis FIQUET - Jean-Antoni STEFANIAK.

Absents excusés : Mmes et MM : Joëlle SERVAIS (qui donne procuration à Monsieur Steeve Vicart) - Sophie BOUDAILLEZ (qui donne procuration à Madame Céline MAGNE).

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures cinq.

Le Conseil Municipal procède, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée ;

Ayant obtenu l'unanimité des suffrages, Madame Imane STASIK a été élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Adopté à l'unanimité

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance du 8 octobre 2015.

Adopté à l'unanimité

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 10 NOVEMBRE 2015

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué des points suivants :

1. Subvention exceptionnelle MPT/CS de Rivery et transfert de crédits,
2. Remise gracieuse de majoration et pénalités de retard sur taxe d'urbanisme,
3. Questions diverses

1 – Subvention exceptionnelle MPT/CS de Rivery et transfert de crédits

M Bernard BOCQUILLON passe la parole aux membres de la MPT/CS de Rivery qui exposent les faits par le biais d'un power point dont les vues sont reprises ci –dessous.

Il est convenu que Madame Michelle Quesnel Présidente, Monsieur Cyril Labadie, Trésorier de l'association et Monsieur David Denis, Directeur de la MPT, prennent la parole à tour de rôle afin d'étayer leurs propos.

Monsieur Labadie remercie le conseil de les recevoir. A l'appui du power point, il détaille chaque vue afin d'expliquer leurs difficultés et présenter le travail déjà fait.



**Présentation en conseil
municipal du 10/11/2015**

**Demande de subvention
exceptionnelle : 30K€**



Sommaire

- Présentation de notre demande
- Ce que nous avons fait avant de venir vous voir
- Des incertitudes pour l'avenir



1/ Présentation de notre demande

Notre demande :

=> 30K€ de subvention exceptionnelle (<2% de la trésorerie de la commune)

Pourquoi 30K€ ?

- Pour reconstituer nos fonds propres : fin 2014 24K€, bien inférieur aux 1/3 du TB
- Impossible nous-mêmes : les comptes sont justes à l'équilibre,
- Détendre notre trésorerie
- Nous faciliter la confirmation d'un découvert bancaire de sécurité
- Nous mettre à l'abri d'un possible exercice difficile (exemple en 2012 avec une perte de 29K€ et des FP négatifs)
- Et surtout nous éviter le risque de :
 - ne pas pouvoir payer les salaires les mois tendus => 53 salariés, 12 ETP
 - payer en retard nos fournisseurs (27K€ de retard en octobre).



Une demande nécessaire et réaliste



ZOOM sur Rnet prévisionnel fin 2015 :

Atterrissage prévu entre -7.5K€ et 5K€ (/ budget 700K€)
Soit proche de l'équilibre suivant tombées de subventions

ZOOM sur la trésorerie de la MPT :

- Trésorerie nette fin 2014 de 17K€ (-10K€)
soit seulement 10 jours de dépenses de fonctionnement !
- Une trésorerie ce jour de 15K€ mais 13K€ d'URSSAF à payer le 15

=> Nous n'avons pas de marges de manœuvre en trésorerie

Monsieur Labadie apporte une précision sur l'incertitude liée au budget en clôture d'exercice qui est en partie due aux retards de versements des subventions.



2/ Ce que nous avons fait avant de venir vous voir

- Une grande vigilance sur nos dépenses depuis 3 ans des recherches d'économies constantes
- Meilleur pilotage de nos finances tout en favorisant la transparence et les questions : prendre les décisions qui s'imposent rapidement le cas échéant pour assurer la pérennité de l'association (budget plus tôt, situation intermédiaire fin septembre, référence aux années passées ...)
- Une recherche permanente de nouvelles recettes :
 - depuis 2012 (+127K€) en lien avec nos dépenses
- Un important travail sur la participation des familles :
 - changement de tarif pour avoir cohérence et *prix du repas* qui apparait peut répercuter beaucoup plus facilement les hausses si nécessaire
 - et toujours un tarif spécial pour les enfants hors Rivery
 - Cotisation à l'année des ateliers adultes et arrêt des ateliers les plus déficitaires (...)



2/ Des incertitudes pour l'avenir

- Ces dernières années : de plus en plus d'adhérents et une subvention en baisse proportionnellement,
- Plus de charges à venir :
Mutuelle obligatoire au 01/01/16 pour les salariés.
5K€ env. de coût annuel pour la MPT
- Une fréquentation incertaine : TAP et concurrence du privé et des clubs sportifs du mercredi ; moins d'extérieurs acceptés à l'école, impact de fréquentation le temps des locaux provisoires, attrait de la nouvelle MPT ? ...
- Pérennité de certaines de nos subventions ?



**Vous êtes notre premier financeur (46% de nos recettes),
vous nous construisez de nouveaux bâtiments et nous vous en remercions**

**Nous faisons tout ce qu'il faut pour aller chercher d'autres ressources
et maîtriser nos dépenses.**

**Voilà pourquoi cette demande
est exceptionnelle**

**Vous remerciant par avance
et à votre écoute si vous avez des questions**



Annexe 1 : répartition de nos recettes

- **Subvention commune de RIVERY : 46% de nos recettes**
(37% hors mise à disposition des locaux : MADL) **220K€** de subventions perçues.
- **CAF :** 19%, 136K€ (23% hors MADL)
- **Participation des familles :** 17 %, 116K€ (19% hors MADL),
- **Région :** 5%, 38K€ (6% hors MADL)
- **Amiens Métropole :** 2%, 15K€ (3% hors MADL)

- (...)



Annexe 2 : Ce que nous avons fait avant de venir vous voir

- **Une grande vigilance sur nos dépenses depuis 3 ans :**
 - optimisation des emplois du temps : passage d'une semaine de 4 jours à une semaine de 5 jours pour les salariés (62% de nos dépenses sont des charges de personnel),
 - des recherches d'économies constantes sur toutes nos dépenses
- **Meilleur pilotage de nos finances tout en favorisant la transparence et les questions** : prendre les décisions qui s'imposent rapidement le cas échéant pour assurer la pérennité de l'association grâce à :
 - l'adoption du **budget plus tôt** qu'historiquement,
 - l'établissement d'une **situation intermédiaire** arrêtée à **fin septembre**,
 - **référence aux années passées** dans les documents financiers
 - l'utilisation du **barème de CAF pro** pour les QF,
- **Une recherche permanente de nouvelles recettes** :
 - depuis 2012 (+127K€) en lien avec nos dépenses



Annexe 3 : LES PROCHAINS TRAVAUX à l'étude

- Rencontre avec **Amiens métropole**,
- Confirmer un découvert de 30K€ à la **banque** : serait facilité par un niveau de Fonds propres dans la moyenne,
- Etude sur possibilité d'obtenir d'autres **subventions de fondations pour 2016**
- **Comptabilité analytique** par pôle avec vision globale pour meilleur pilotage,
- La relance et le suivi des **impayés** (plus de 21K€ en oct. 2015),
- Les **factures par mail** : baisse des coûts postaux,
- Réflexion sur la **possibilité de payer par internet** : paiement plus rapide, service aux parents et augmentation de la fréquentation du site internet.

=> voir synergie mairie sur les 3 derniers points : liste et relance commune, négociation globale avec prestataire et mise en place simultanée



-Un important travail sur la participation des familles :

1/ L'accueil périscolaire : changement de tarif pour avoir une cohérence de tarif entre les *temps du matin* et les *temps du soir*,

2/ Le cas du mercredi :

- nous n'acceptons sur le temps du repas que les enfants qui fréquentent le centre de loisirs l'après-midi

- un *prix du repas* qui apparait clairement (4,26 € au 1^{er} avril 2015).

Nous permettra de répercuter beaucoup plus facilement les hausses si nécessaire

- un tarif spécial pour les **enfants non scolarisés à Rivery**

3/ Activité centre de loisirs :

- Affichage des tarifs dans le book annuel

- Tarif à la semaine

- Prise en compte du lieu d'habitation

4/ Les ateliers adultes :

Cotisation à l'année

Pilotage des coûts : arrêt des ateliers les plus déficitaires



Annexe 3 : LES PROCHAINS TRAVAUX à l'étude

- Rencontre avec **Amiens métropole**,
- Confirmer un découvert de 30K€ à la **banque** : serait facilité par un niveau de Fonds propres dans la moyenne,
- Etude sur possibilité d'obtenir d'autres **subventions de fondations pour 2016**
- **Comptabilité analytique** par pôle avec vision globale pour meilleur pilotage,
- La relance et le suivi des **impayés** (plus de 21K€ en oct. 2015),
- Les **factures par mail** : baisse des coûts postaux,
- Réflexion sur la **possibilité de payer par internet** : paiement plus rapide, service aux parents et augmentation de la fréquentation du site internet.

=> voir synergie mairie sur les 3 derniers points : liste et relance commune, négociation globale avec prestataire et mise en place simultanée

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 10 NOVEMBRE 2015

Monsieur Labadie conclut la lecture du Power point en laissant la parole aux membres du conseil Municipal.

Madame Dizière demande si une vue globale du budget 2015 a été établie. Monsieur Denis confirme que le budget principal 2015 a été établi et qu'il est à disposition dans leur rapport d'activité annuel.

Madame LEGAY souhaite connaître le nombre d'adhérents extérieurs à Rivery. Monsieur Denis apporte les éléments de réponse :

- Publics inscrits : 1726

(pour l'année 2014 fréquentation par famille) :

- Amiens Métropole : 161
- Extérieur : 52
- Rivery : 173

Les chiffres annoncés et la mise en place des rythmes scolaires interpellent Mme Dizière. Monsieur Denis rebondit sur cette interrogation en expliquant globalement que cette réforme a eu un impact sur la fréquentation de la structure le mercredi et le mois de juillet. Les enfants scolarisés dans le privé fréquentent depuis des structures privées en lien avec leur emploi du temps. (pas école le mercredi matin).

Aout n'est pas touché par cette baisse, car les structures privées ne sont pas ouvertes.

Monsieur Beaupère insiste sur le fait que cette subvention exceptionnelle serait de nature à payer les salaires dès fin novembre 2015. Il poursuit en précisant qu'un fond de roulement pour une association est fondamental pour son fonctionnement. Il rappelle qu'il y a des retards dans le versement des subventions qui touchent de nombreuses associations qui se trouvent en difficulté financière.

Il conclut en précisant que la MPT fait de gros efforts de gestion pour équilibrer ses comptes.

De plus, le conseil municipal a été alerté en début d'année 2015 et de ce fait, la ligne budgétaire « dépenses imprévues » a été provisionnée à hauteur de 40 0000 €

Monsieur Denis précise qu'à ce jour 48 000 € de subventions (divers partenaires) ne sont toujours pas versées à la MPT.

Mme Dizière questionne les membres de la MPT afin de savoir si des pistes d'amélioration ont été trouvées par la MPT afin d'assainir la situation budgétaire.

Monsieur Denis affirme qu'ils ont réfléchi à des projets qui influenceront sur les dépenses et recettes :

- Création de maison de jeux
- Appels à des fondations et partenaires (macif, CAF, carcat, conseil départemental, conseil régional et le contrat de ville d' Amiens Métropole
- Baisse des charges courantes
- Baisse de recrutements d'agents à temps partiel
- Gestion prévisionnelle du personnel

Madame Dizière évoque l'aide de la FSE. Monsieur Denis précise que ces projets européens consomment de la trésorerie et sont compliqués dans leur gestion.

Madame Quesnel souhaite intervenir afin d'attirer l'attention du conseil municipal sur les dispositions nationales (grande région, TAP), ont un impact sur le fonctionnement de la MPT. Par ailleurs, selon elle, elle craint que les familles s'organisent différemment afin de réduire leurs dépenses et faisant appel à la solidarité familiale. De plus, Madame Quesnel prévient que si les TAP deviennent payants comme prétendu en réunion à l'école maternelle, les enfants ne fréquenteront plus la structure MPT.

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 10 NOVEMBRE 2015

Mme Céline MAGNE réagit face à ces allégations et affirme qu'il n'a jamais été évoqué le paiement des TAP. Au contraire, la municipalité actuelle a toujours mis un point d'honneur à mettre en place ces activités gracieusement.

Madame Quesnel conclut sur ce point en évoquant la création de nouvelles activités afin de diversifier leur offre de service.

Madame Quesnel aborde également le fonctionnement du futur pôle culturel et social et même si elle a conscience que cette structure doit être optimisée, elle précise qu'en tant qu'association la MPT, non titulaire de la licence de spectacle, pourra organiser 6 spectacles par an.

Enfin, Madame Quesnel évoque le fait que certaines associations de la commune de Rivery organisent quelque fois les mêmes activités que la MPT. Une programmation doit être établie afin de supprimer ces faits.

Monsieur Denis précise que la subvention versée par la commune de Rivery couvre 55 % du budget des TAP. La MPT travaille avec des associations qui mettent du personnel à disposition que la MPT paie sur factures. Néanmoins, 13 activités sont soutenues par les animateurs de la MPT. Malgré les difficultés rencontrées et c'est une fierté pour les membres de la MPT, l'organisation sur les TAP de la MPT est montrée en exemple sur le territoire.

Mr Denis propose la version papier de leur exposé aux membres qui le désirent.

Mr Capron demande à Monsieur Denis s'il peut dire quelques mots sur la différence entre le fonctionnement de la MPT et celui des structures culturelles telles que Safran, Espace st-Exupéry, centre culturel Jacques Tati, etc...).

Mr Denis précise tout simplement que ce sont des structures métropolitaines qui bénéficient des financements importants d'Amiens Métropole.

En 2015, la MPT a bénéficié d'Amiens Métropole de 16 000 € pour des projets précis. Mme Deveze, élue d'Amiens Métropole, déléguée à la culture a promis une visite à la MPT de Rivery il y a un an environ. Elle n'a pas encore honoré ce rendez-vous.

Monsieur Capron précise qu'Amiens Métropole n'a versé aucune subvention pour la construction du pôle culturel et social de Rivery.

Monsieur Denis répond à une interrogation au sujet de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Le format choisi de la durée des TAP (3/4 h les lundis mardis jeudis et vendredis) ne revient pas à la MPT. Le projet éducatif du territoire a été signé en ce sens et pour 3 ans.

Madame Magné confirme les propos de Mr Denis.

Monsieur PLEZ pose 2 questions :

- Est-ce que l'atelier informatique est subventionné par Amiens Métropole ?
Monsieur Bocquillon répond par la négative. Le seul dispositif qui existe dans ce cadre est porté par le conseil régional, précision apportée par Mr Denis. Il indique également que le matériel informatique de la MPT n'est pas neuf mais reconditionné, ce qui engendre un coût moindre.

- Si la MPT offrira 6 spectacles, est-ce que la municipalité envisage d'en proposer d'autres.
Une réponse collégiale et favorable est donnée à Monsieur PLEZ. Dans la foulée, il lui est précisé que l'ouverture de la MPT serait prévue fin janvier 2016.

Les membres de la MPT remercient le conseil municipal pour leur attention. Mr le Maire les remercie pour l'exposé.

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 10 NOVEMBRE 2015

Après avoir entendu Monsieur le Maire en son rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Vote à main levée
POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3

La délibération sera affichée pendant un mois en mairie.

Elle sera transmise au contrôle de légalité.

La présente délibération sera mise à disposition du public.

2 – Remise gracieuse de majoration et pénalités de retard sur taxe d'urbanisme

Monsieur Bernard BOCQUILLON expose les faits :

Par courrier en date du 30 septembre 2015, Le comptable du trésor de Doullens, nous adresse un courrier sollicitant la remise gracieuse de majoration et pénalités de retard appliquées aux taxes d'urbanisme générées par le permis de construire relative à Mr X.

Pour mémoire, Monsieur X a obtenu le 06 avril 2012, un permis de construire pour une maison individuelle située au 11 rue de Sélestat à Rivery. (146 m2).

Monsieur X devait s'acquitter de la somme de 2261 € et suite à des difficultés financières il a sollicité un échéancier de paiement qui lui a été accordé par le comptable du Trésor en date du 5/4/2013.

Les pénalités de retard sont appliquées et représentent 161 €

La remise gracieuse de pénalités appliquées aux taxes d'urbanisme est une faculté laissée à la libre décision du Conseil Municipal.

Elle fait l'objet de la procédure prévue aux articles L 251A 1 a 5 du Livre des Procédures Fiscales.

Elle ne concerne que la part des taxes revenant à la Commune.

Pour information, Le comptable du Trésor indique que le principal de cette taxe a été réglée par échéancier

Il est confirmé quelques termes du rapport aux membres du conseil municipal.

Après avoir entendu Monsieur le Maire en son rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Vote à main levée
POUR : 22
CONTRE : 1
ABSTENTION : 0

La délibération sera affichée pendant un mois en mairie.

Elle sera transmise au contrôle de légalité.

La présente délibération sera mise à disposition du public.

3 – Questions diverses

Question de Mme Chantal SUIVENG

Mme Chantal SUIVENG interroge Mr le Maire au sujet de la désaffectation du terrain rue Florimond Jourdain. Mme Suiveng souhaite savoir qui la prendra en charge. Mr le Maire souhaite ne pas répondre à Mme Suiveng car elle a engagé un recours juridique au Tribunal Administratif. Mme Suiveng réitère sa question, il lui est donné la même réponse.

Exposé de Mr Pierre-Yves DOREZ

L'exposé porte sur la charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Il rappelle que l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics seront interdits à horizon 2017 à cause de leur dangerosité.

Amiens métropole propose de signer une charte avec à la clé une étude qui se déclinera en 2 parties

- diagnostic phytosanitaires sur l'utilisation des produits utilisés dans la commune
- élaboration d'un plan de désherbage sans produit phytosanitaire

Cette étude a un coût de 7000 € subventionnée à hauteur de 50 % par l'agence eau Artois Picardie et les autres 30 % par le conseil départemental jusqu'au 31/12/2015. Rivery aurait à charge 1400 €.

Si la commune de Rivery adhère à ce projet, l'achat du matériel futur sera subventionné à hauteur de 50 %.

Une délibération devra être prise en 2015 pour rentrer dans cette démarche qui s'inscrit dans la fête des jardiniers. D'autres communes de la Somme sont déjà rentrées dans cette démarche.

Mr Dorez interroge les membres du conseil sur leur souhait d'adhérer à cette démarche en vue de l'obtention du 0 produit phyto sanitaire.

Il est rappelé que l'objectif final « 0 produit phyto sanitaire » est incontournable.

Mr Beaupère insiste sur le fait que l'étude a un coût élevé.

Question de Mr Jean-Louis FIQUET

Mr Fiquet Jean-Louis souhaite savoir si la date de la réunion publique pour les tennis a été fixée ?

Mr Bocquillon précise que Mr Jean-Claude Fiquet d'Amiens Métropole a été récemment relancé au sujet de l'avant- projet définitif des tennis. La commune de Rivery est en attente de réponse.

Mr le Maire ajoute qu'il a rencontré le Directeur de Cabinet d'Alain Gest, afin de faire accélérer le dossier tennis.

COMMUNE DE RIVERY
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU 10 NOVEMBRE 2015

Mr le Maire précise que suite aux événements récents relatifs aux démarchages frauduleux, la commune a pris un arrêté en ce sens. Mr Jean-Louis Fiquet confirme que le service des encombrants d'Amiens Métropole ne démarche pas en ce sens.

Mr le Maire sollicite l'ensemble des membres du conseil municipal afin de savoir s'ils souhaitent recevoir les convocations du Conseil municipal de manière dématérialisée ou pas.

Seule Mme Legay ne le souhaite pas.

Pour le prochain conseil les deux modes de transmission des convocations seront mis en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

La Secrétaire de séance

Imane STASIK



Le Maire,

Bernard BOCQUILLON

